

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE CCAS D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil d'administration du 17 juin 2026
	Délibération N° : 20260617-02
OBJET : Approbation du règlement intérieur du CCAS	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS	

Par suite d'une convocation en date du 11 Juin 2026, les membres composant le Conseil d'administration du CCAS se sont réunis en salle du Conseil Municipal de la mairie d'Abriès le 17 juin 2026, à dix-sept heures, sous la présidence de Monsieur Charles LACROIX, Maire en exercice et Président du CCAS.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 9

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 6

Carine AUDIER-MERLE, Charles LACROIX, Béatrice WURSTEISEN, Stéphanie GRICOURT, Olivier BACQUART, Marie SIMON

NOMBRE DE POUVOIRS : 0

NOMBRE DE VOTANTS : 6

EXCUSES : Elisabeth LAURENS, Elise VINET, Cédric HUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine AUDIER-MERLE

Le Président expose au Conseil d'administration qu'il convient de doter le Centre Communal d'Action Sociale d'un règlement intérieur afin de préciser les modalités de fonctionnement de l'établissement, les règles applicables aux réunions du Conseil d'administration ainsi que les dispositions relatives à l'organisation et à la gestion des activités du CCAS.

Il indique que ce règlement a pour objectif de garantir le bon fonctionnement de l'établissement, d'assurer la transparence des procédures et de faciliter l'exercice des missions confiées au Centre Communal d'Action Sociale.

Le projet de règlement intérieur ayant été présenté aux membres du Conseil d'administration, le Président propose son adoption.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté par 6 voix pour :

APPROUVE le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Président du CCAS,
Charles LACROIX



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture